

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/12/95

Date de convocation
11 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois
le **LUNDI 18 DECEMBRE 2023** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
12 décembre 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 18
Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK –
Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA –
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -
Monsieur Yves RAOULT – Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY –
Monsieur Patrick BRUGUET – Madame Astrid SAVARY – Madame Corinne DOLLE –
Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Thierry IMBERT
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Madame Micheline LAURENT

Objet : Modification de Relais petite enfance

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2007 la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras adhère au Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal « les Capucines ». Il est composé des communes de Saint Laurent Blangy, Saint Nicolas lez Arras, Feuchy, Athies, Thélus, Willerval, Fampoux, Gavrelle, Bailleul Sir Berthoult.

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais encourage et finance les RAM devenus en 2020 les Relais Petite Enfance (RPE)

Depuis 2021 le RPE des capucines comprend 4 communes qui sont Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lez-Arras, Feuchy et Athies.

Néanmoins en date du 24 novembre 2023, la commune d'Athies a informé du souhait de son Conseil Municipal de quitter le RPE des capucines pour rejoindre le RPE « les petites frimousses » de Bailleul Sir Berthoult permettant de rapprocher les activités pour les assistantes maternelles.

La commune d'Athies demande une dérogation à la convention initiale pour quitter le RPE au 31 décembre 2023.

A présent le RPE des capucines comprend 3 communes que sont Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lez-Arras et Feuchy pour un total à ce jour de 32 assistantes maternelles.

- Considérant, au regard de la politique municipale de petite enfance, de l'intérêt de conserver ce service pour le bénéfice des enfants et des familles,
- Considérant que 11 habitantes de Saint-Nicolas-lez-Arras exercent à ce jour la profession d'assistante maternelle,
- Considérant que les communes de Saint-Laurent-Blangy et Feuchy partagent le même intérêt avec les assistantes maternelles de leurs territoires,

Il vous est proposé :

- De valider la demande de dérogation de la commune d'Athies et d'autoriser leur sortie du RPE au 31 décembre 2023
- D'adhérer au principe de Relais Petite Enfance composé de 3 communes dont le siège se situe à Saint-Laurent-Blangy
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constituée par les différentes collectivités citées ci-dessus désignées

D'inscrire les dépenses correspondant à la mise en œuvre du RPE et correspondant à la répartition des coûts entre les 3 communes

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 19 décembre 2023
Le Maire,
Alain CAYET.

